



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Sablons, se sont réunis en mairie de Sablons, sur convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités Territoriales, le 10 décembre 2021.

Etaient présents : 10 conseillers

Monsieur ABANADES Jean-Claude, Maire, Mesdames, Messieurs, TREBUCHAIRE Francine, FONDECAVE Patrick, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Grégory GADEM, LLADO Sylvie, MOUILLOT Jean-François, D'ASCANIO Natacha, BRUCHET Joris, PHILIPPEAU Dominique, ALEXANDRE Bruno, conseillers.

Absents excusés : 5 - DAILLY Sylviane (pouvoir à Mme TREBUCHAIRE Francine), Karine LABASSA (pouvoir à Mme D'ASCANIO Natacha), BOLLIER François, BERNARD Emilie, ANTON Yannick.

Secrétaire de séance : FONDECAVE Patrick.

Le dernier compte-rendu est approuvé par l'assemblée municipale.

30-2021 : ADOPTION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) REUNIE LE 2 DECEMBRE 2021

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5 II et III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1321-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la CLECT et sur la détermination de sa composition,

Vu la délibération communautaire n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Considérant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais adoptée par délibération n°2021-09-214 du Conseil communautaire en date du 23 septembre 2021,

Madame TREBUCHAIRE Francine, informe les membres du Conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 2 décembre 2021 afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « petite enfance, enfance et jeunesse » et plus précisément sur la rétrocession à leur commune des ALSH d'Abzac, de Les Billaux et de Pomerol ainsi que de la ludothèque de Libourne.

Ces travaux font l'objet d'un rapport n°2 daté du 3 décembre 2021.

Madame TREBUCHAIRE Francine précise aux membres du Conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce rapport n°2.

Madame TREBUCHAIRE Francine informe le Conseil municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais devra soumettre aux Conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT lors de sa réunion du 2 décembre 2021.

Après avoir entendu Madame TREBUCHAIRE Francine et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges,

Le Conseil municipal décide :

- 1- D'adopter le rapport n° 2 de la CLECT ci-joint en date du 2 décembre 2021,
- 2- De déterminer, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

	Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2021	CLECT N°3	Montant AC 2022
Abzac	315 801,00	259 260,97	36 414,79	295 675,76
Arveyres	343 297,00	173 480,34		173 408,34
Bayas	23 969,00	16 724,80		16 724,80
Les Billaux	173 501,00	163 552,62	28 457,23	191 009,85
Bonzac	28 641,00	17 947,95		17 947,95
Cadarsac	1 864,00		-8 671,41	-8 671,41
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	38 914,76		38 914,76
Chamadelle	5 203,00		-8 283,07	-8 283,07
Coutras	1 449 759,00	961 593,99		961 593,99
Daignac	4 918,00		-1 475,17	-1 475,17
Dardenac	15 851,00	11 619,94		11 619,94
Les Églisottes-et-Chalaires	179 205,00	112 912,15		112 912,15

Espiet	27 863,00		-5 068,99		-5 068,99
Le Fieu	12 533,00	3 952,61			3 952,61
Géniassac	74 919,00	7 676,32			7 676,32
Gours	96 157,00	89 770,89			89 770,89
Guîtres	90 579,00	65 281,96			65 281,96
Izon	191 139,00		-224 065,46		-224 065,46
Lagorce	221 793,00	199 169,24			199 169,24
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	54 961,74			54 961,74
Lapouyade	15 793,00	29 197,29			29 197,29
Libourne	12 183 168,00	9 300 983,67		52 420,62	9 353 404,29
Maransin	14 046,00		-1 102,51		-1 102,51
Moulon	69 905,00	19 681,33			19 681,33
Nérigean	40 961,00		-6 862,74		-6 862,74
Les Peintures	44 948,00	17 723,13			17 723,13
Pomerol	82 293,00	66 334,38		23 833,13	90 167,51
Porchères	11 063,00		-1 775,25		-1 775,25
Puynormand	13 133,00	8 710,58			8 710,58
Sablons	51 311,00	31 211,99			31 211,99
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	25 673,27			25 673,27
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	65 644,65			65 644,65
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	34 286,18			34 286,18
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	520 065,38			520 065,38
Saint-Germain-de-Puch	113 207,00		-68 424,03		-68 424,03
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00		-284,65		-284,65
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	16 905,00			16 905,00
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	283 741,14			283 741,14
Saint-Quentin de Baron	74 974,00	11 481,00			11 481,00
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	27 971,46			27 971,46
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	670 951,22			670 951,22
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	1 675,20			1 675,20
Tizac de Curton	23 247,00	7 764,47			7 764,47
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00		-539,24		-539,24
Vayres	971 090,00	681 978,96			681 978,96
TOTAL ANNUEL	19 294 985,00	13 998 800,58	-326 552,52	141 125,77	13 813 373,83
		13 672 248,06			

Monsieur le Maire rejoint la réunion du Conseil Municipal, il explique son retard, il sort d'une réunion de la CALI un peu mouvementée avec la présence des opposants pour l'agrandissement de l'aéroport des Artigues de Lussac. Il en profite pour exposer la situation aux conseillers.

N° 31-2021 : Renouvellement de l'adhésion de la Commune au CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel pour l'année 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de renouveler le contrat d'assurance pour la couverture des risques d'incapacité de travail du personnel,

Il informe par ailleurs le Conseil qu'une proposition d'assurance a été formulée par le CNP Assurances. La prime afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

- **de souscrire au contrat d'assurance pour la couverture des risques incapacité du personnel proposé par CNP Assurances pour une durée d'une année ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.**

Les délibérations mises à l'ordre du jour étant votées, M. le Maire propose aux conseillers un tour de table :

M.GADEM donne un compte rendu sur la réunion du syndicat mixte interdépartemental de la vallée de l'Isle (SMIVI)

M. GADEM a pu constater un problème de circulation des Poids Lourds (voies étroites et accotements dangereux) sur les routes départementales de Brantirat et de la Coutaude, les services du Département seront informés du problème.

Il transmet les remerciements des Aînés ayant reçu un colis de Noël.

M. MOUILLOT a demandé si les agents peuvent tondre le commun à la résidence Marc Duhard, les agents du service technique iront nettoyer le lieu.

Mme PHILIPPEAU expose le problème du démarchage, M. le Maire répond que certaines sociétés se font connaître en Mairie au début de leur porte à porte mais qu'une n'est envoyée par la mairie. en cas de problème la gendarmerie doit être contactée.

M. ALEXANDRE s'inquiète pour la Boulangerie, par manque de clients le risque est de voir notre Boulanger partir de la commune. Et qu'il faudrait peut-être envisager un soutien financier de la commune. Monsieur le Maire répond que tout est possible, mais d'abord que le Bureau de La Boulangerie et les actionnaires se réunissent et qu'une demande officielle soit faite.

M. ALEXANDRE demande une réunion de la commission voirie pour faire le point des travaux, Mme TREBUCHAIRE répond que celle-ci se réunira en début d'année.

M. BRUCHET signale un incident de chasse, avec des plombs retombants, il n'a pas déposé de plainte en Gendarmerie, mais regrette les tirs de certains chasseurs vers les habitations. M. FONDECAVE rappelle la réglementation de chasse et les actions de chasse.

Mme D'ASCANIO rapporte le mécontentement d'un administré pour un problème de collecte des sacs jaunes, les sacs posés sur les poubelles tombés au sol par le vent ne sont pas ramassés par les agents de collecte. M. le Maire entend le message et le transmettra au SMICVAL.

M. FONDECAVE donne un compte rendu de la Commission GEMAPI, une présentation des différents syndicats a eu lieu, la pose d'une station d'alerte sur SABLONS est en pourparlers.

M. FONDECAVE a contacté le CAUE pour lancer une réflexion sur l'aménagement général du nouveau cimetière.

M. FONDECAVE informe les élus qu'au budget 2022 il faudra prévoir l'achat de capteurs CO² pour les bâtiments scolaires. Il demande aussi aux élus de réfléchir sur les investissements pour 2022 (éclairage Mairie/église, vidéo protection, sol du foyer..). Il demande aussi de réfléchir à la plantation des arbres au terrain des inconnus.

M. le Maire remercie M. GADEM pour l'avoir avisé d'une situation particulière au Village d'enfants.

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu le Directeur du Pôle Patrimoine de Gironde Habitat pour la station Epuration de la Résidence Marc Duhard, qui est un problème pour ce bailleur. M. le Maire expose la situation de la Résidence Marc Duhard, Il rappelle que la compétence Assainissement a été donnée au SIEPA, et Gironde Habitat devra se rapprocher du Syndicat. M. FONDECAVE intervient en soulignant que le rejet de cette station dans le ruisseau pose un problème de salubrité.

La séance étant épuisée, la séance est levée à 22h28